

## L'ONU offre sa collaboration à des enquêtes judiciaires au Burundi

PANA, 14 juin 2012 Bujumbura, Burundi - Les Nations unies ont exprimé jeudi, leur entière disponibilité à collaborer avec toutes les parties intéressées au lendemain de la mise en place d'une commission de six hauts magistrats burundais chargée d'enquêter sur des cas présumés d'exécutions extrajudiciaires dans le pays. "Nous espérons que la commission et de celles qui ont été mises en place depuis octobre 2010, feront l'objet de procédures judiciaires appropriées dans les délais raisonnables", peut-on lire dans un communiqué de presse transmis jeudi à la PANA par le Bureau des Nations unies au Burundi (BNUB).

Le procureur général de la République du Burundi, Valentin Bagorikunda, avait annoncé la mise en place de la commission mardi dernier, en lui donnant un délai de deux mois pour rendre son rapport sur des cas d'exécutions extrajudiciaires ayant été récemment dénoncés par des organisations nationales et internationales de défense des droits humains, comme Human rights watch. Par ailleurs, "en décidant de mener des enquêtes sur des cas d'exécutions extrajudiciaires ou de torture, le procureur général de la République fait suite à une des recommandations du Conseil de sécurité des Nations unies qui, dans sa résolution 2077 du 20 décembre 2011, avait demandé au gouvernement du Burundi de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir de nouvelles violations des droits humains et faire en sorte que les auteurs de tels abus soient traduits en justice sans délai", souligne en substance le texte du communiqué.